

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2020

ANNULATION DU SECOND TOUR DES MUNICIPALES - (N° 3021)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL21

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE 4

Rédiger ainsi le début de la seconde phrase de l'alinéa 3 :

« À cet effet, le Gouvernement... *(le reste sans changement)*. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.